

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 911

présenté par

M. Mazaury, M. Bataille, M. Bruneau, Mme de Pélichy, M. Lenormand, M. Mathiasin et M. Viry

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la première phrase de l'alinéa 34, après le mot :

« santé »

insérer les mots :

« , notamment aux bienfaits du sport et d'une bonne alimentation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent alinéa précise que les messages génériques pour des biens ou des services devront être relatifs à la santé et au développement des enfants pour être diffusés dans les programmes destinés prioritairement aux enfants de moins de 12 ans. Le présent amendement vise à y inclure le sport et l'alimentation qui participent activement à se maintenir en bonne santé.